

S.A.S.U. A.R MACONNERIE

Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 500 Euros

Siège social : 8 rue Adjudant Galland

17139 DOMPIERRE SUR MER

909 189 094 R.C.S. LA ROCHELLE

Procès-verbal de clôture des opérations de liquidation de la société SASU A.R MACONNERIE en date du 31 octobre 2025

L'an 2025, le 31 octobre à 16 heures, Monsieur CAKIR Musa demeurant à DOMPIERRE SUR MER (17139) – 8 , rue Adjudant Galland, associé unique président de la société par actions simplifiée « **A.R MACONNERIE** »,

Après avoir rappelé que

- la société a été dissoute à compter du 30 septembre 2025
- qu'elle a néanmoins subsisté pour les opérations de liquidation ;
- et que le liquidateur est Monsieur CAKIR Musa

L'assemblée est présidée par Monsieur CAKIR Musa liquidateur.

L'associée unique constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

A pris les décisions suivantes relatives à la dissolution anticipée de la société le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : **liquidation de la société.**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de liquidation ;
- le rapport du liquidateur ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

AC

Première résolution

Le liquidateur, après lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le 30 septembre 2025, décide d'imputer la perte de 1 599.21 € réalisée au titre de la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 septembre 2025 sur le poste « autres réserves » pour un montant de 1 599.21 € En conséquence, le liquidateur prend acte qu'après cette imputation le poste « autres réserves » sera de 36 410.96 €.

Le liquidateur, après lecture du rapport sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés en date du 31 octobre 2025, constate que le résultat réalisée (0 €) au titre de la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 octobre 2025 sera ajouté sur le compte « autres réserves » pour un montant de 0 €. En conséquence, le liquidateur prend acte qu'après cet ajout le poste « autres réserves » sera de 36 410.96 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le liquidateur, après avoir entendu la lecture du rapport et constaté que les opérations de liquidation font ressortir :

- A l'actif par
 - Solde banque 36 960.96 €
 - Report à nouveau débiteur
 - Compte courant débiteurs
- Au passif
 - Capital social 500.00 €
 - Réserve légale 50.00 €
 - Autres réserves 36 410.96 €

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, le liquidateur constate que les opérations de liquidation sont achevées et prononce la clôture de celles-ci à compter de ce jour.

La personnalité morale de la société cessera donc d'exister à l'issue de sa radiation au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle

AC

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur CAKIR Musa pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

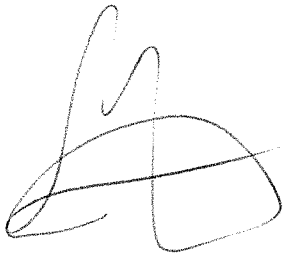
L'assemblée donne tous pouvoirs à AGC CECOGAT, domiciliée 107 Avenue Michel Crépeau 17000 LA ROCHELLE, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toute formalité auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement tous les organismes destinataires des formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le liquidateur.

Le liquidateur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital letter 'A' with a horizontal stroke extending to the left and a loop at the bottom right.